

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

CONSEIL MUNICIPAL du 24 NOVEMBRE 2014 à 20h30

Nombre de participants : 11

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 septembre et signature du registre des délibérations.

Ordre du jour :

1° Délibération concernant la taxe d'aménagement :

Le 21 octobre 2011, le conseil précédent avait délibéré pour instaurer la **taxe d'aménagement** qui remplaçait la **taxe locale d'équipement**. Cette délibération, valable 3 ans, doit être renouvelée et le conseil doit adopter une nouvelle délibération au 30 novembre 2014.

Madame le Maire rappelle que le taux de 2% avait été retenu : elle propose que ce taux reste inchangé. Des exonérations facultatives pouvant être instaurées dans la même délibération, Madame le Maire propose d'adopter l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2% avec une exonération sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Cette délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

2° Délibération sur la convention de voirie avec le Grand Figeac.

Erick Beauchet, conseiller communautaire, présente au conseil municipal la demande de transfert de la compétence « voirie et éclairage public d'intérêt communautaire » à la communauté du Grand Figeac des 16 communes issues de la communauté Vallée et Causse. S'agissant d'une modification statutaire, le conseil doit émettre un avis, conformément à l'article L.5211-17 du code général des collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable au transfert de la compétence voirie et éclairage public d'intérêt communautaire des communes Vallée et Causse à partir du 1^{er} janvier 2015, à la communauté du Grand Figeac.

3° Délibération sur le classement de la voirie communale.

Monsieur Dournes, adjoint délégué à la voirie, présente au conseil le dossier de classement qui avait été initié lors du précédent mandat et qui a été réalisé avec les services de la Direction Des Territoires du Lot de Figeac.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve ce classement à l'unanimité et charge Madame le Maire d'engager la procédure d'enquête publique concernant ce classement ainsi que toutes les formalités qui s'y rapportent.

4° Délibération modificative pour transfert de crédits.

Madame le Maire explique au conseil qu'il peut s'avérer nécessaire de transférer des crédits en cas d'insuffisance de crédits ouverts dans l'exercice en cours et demande au conseil de voter afin d'approuver les décisions modificatives qui se présenteront.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à prendre des décisions modificatives en cas de nécessité dès lors qu'un compte rendu des mouvements opérés lui sera systématiquement présenté.

5° Salle des fêtes, plan d'évacuation.

Le panneau d'évacuation, effectué à partir du plan de la salle, est en cours d'élaboration. Cependant, quelques difficultés techniques de réalisation se présentent et Marie-Claude Lise, en charge du dossier, propose que nous nous adressions à notre prestataire, Sicli, afin d'obtenir un devis pour cette réalisation. Madame le Maire se chargera de cette mission. Sur le plan de la sécurité, 3 portes coupe feu ont été posées entre la cuisine et la salle.

6° Délibération pour heures complémentaires.

Madame le Maire informe le conseil que la secrétaire, Françoise Raffy, et Marie-Cécile Leclerc, l'adjointe technique, peuvent effectuer des heures de travail en supplément de leurs horaires habituels. Elle demande au conseil l'autorisation de payer des heures complémentaires si nécessaire. Marie-Claude Lise rappelle que le Maire, en tant que chef de l'administration et responsable de la gestion du personnel communal a, seul, le pouvoir d'attribuer des heures complémentaires et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter une délibération du conseil sur ces aménagements d'horaires dans la mesure où ils restent ponctuels et limités en volume. Il en va différemment lorsqu'une charge nouvelle pérenne est créée.

Le conseil approuve l'attribution d'heures complémentaires si nécessaire.

7° Motion pour l'école.

Un collectif citoyen pour les écoles du Lot s'est constitué suite au projet de remaillage du réseau des écoles dans le cadre de la refondation de l'école.

Madame le Maire a informé les membres du conseil de l'existence d'une motion de sauvegarde des écoles en milieu rural et invite le conseil à se positionner sur cette motion.

Après lecture du texte et débat, le conseil vote et se prononce à 8 voix pour et 3 voix contre.

8° Organisation de la journée du 25 janvier 2015.

Cette journée débutera vers midi avec le repas annuel offert aux seniors par la commune.

Ce repas sera suivi d'un spectacle folklorique auquel tous les habitants de la commune seront conviés. A l'issue du divertissement, Madame le Maire et son conseil présenteront leurs vœux à la population. La journée se terminera par le verre de l'amitié.

9° Maison partagée.

Madame le Maire informe le conseil qu'une subvention au titre du Fapac a été attribuée par le Conseil Général pour l'achat de la maison Salinières : elle s'élève à 8190 euros.

Pour envisager la suite à donner au projet de maison partagée, notamment dans le cadre de la relance du projet de Pôle d'Excellence Rural (PER), Madame le Maire et Marie-Claude Lise vont solliciter un rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète de Figeac.

10° Délibération pour l'entrée d'une commune dans Le Grand Figeac.

Monsieur le Conseiller Communautaire informe le conseil que la commune de Montet et Bouxal sollicite son entrée à la communauté du Grand Figeac, ce qui portera à 80 le nombre de communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Montet et Bouxal à la communauté du Grand Figeac.

Question diverses.

Columbarium : les travaux de mise en place sont annoncés pour fin novembre.

Rythmes scolaires : le fond d'aide de l'Etat sera reconduit en 2015/2016.

Gours : une demande de balisage indiquant la voie desservant les 2 habitations côté Lot a été formulée.

Téléthon : A la demande de Gilles Gard, parrain du téléthon pour le département du Lot cette année, une urne pour récupérer les téléphones portables usagés sera déposée en mairie du 25 Novembre au 25 décembre.

Défibrillateur : Les subventions pouvant être obtenues pour financer cet investissement seraient d'environ 600 euros par le Crédit Agricole et 400 euros par Groupama. D'autres financements doivent être recherchés.